## Secteur associatif : Marlène Schiappa annonce un alignement des rémunérations sur la hausse du point d'indice des fonctionnaires

Cette hausse interviendra "d'ici 2023", précise la secrétaire d'Etat chargée de l'Economie sociale et solidaire et de la vie associative. L'Etat va, dit-elle, déployer 900 millions d'euros pour soutenir les associations employeuses.

Article rédigé par :

franceinfo Radio France

Publié le 18/09/2022 10:58Mis à jour le 18/09/2022 12:17



Marlène Schiappa, secrétaire d'Etat chargée de l'Economie sociale et solidaire et de la vie associative, invitée de franceinfo, dimanche 18 septembre 2022. (CAPTURE ECRAN / FRANCEINFO)

Invitée de franceinfo dimanche 18 septembre, Marlène Schiappa, secrétaire d'Etat chargée de l'Economie sociale et solidaire et de la vie associative, a annoncé son intention d'"aligner les augmentations de salaires du secteur sanitaire et social sur l'augmentation du point d'indice pour les fonctionnaires".

## Une application "d'ici 2023"

"Concrètement, cela veut dire que lorsque vous travaillez précédemment dans une crèche publique, eh bien, vous aviez cette augmentation de 3,5 %. Désormais même si vous êtes dans une structure associative, vous bénéficierez aussi de cette augmentation", a-t-elle expliqué. "Pour cela, l'Etat déploie 900 millions d'euros pour soutenir les associations dans leur rôle d'employeur", a-t-elle détaillé avant de préciser que cette revalorisation s'appliquera "dans les mois à venir, d'ici 2023". La secrétaire d'Etat chargée de l'Economie sociale et solidaire et de la vie associative a promis

également "moins de paperasse, plus de bénévolat" en simplifiant les démarches pour les associations avec la création d'un "guichet unique vis-à-vis de l'État pour les demandes de subventions".

## Vers un diplôme du bénévole

Autre axe de travail : la valorisation de l'expérience bénévole avec l'introduction du "VAE" (validation des acquis de l'expérience) dans le monde associatif. "Cela veut dire, transformer l'expérience de bénévole en diplôme", a annoncé Marlène Schiappa. "Vous avez beaucoup de personnes qui se sont engagées comme bénévoles mais qui ne peuvent pas le réclamer comme une compétence sur leur CV parce qu'ils n'ont pas le diplôme qui va avec", a-t-elle expliqué avant de donner un exemple : "quand vous avez été bénévole dans une association pour défendre les femmes face aux violences conjugales, vous pourrez présenter un diplôme, vous aurez un diplôme de ce secteur qui vous permettra de devenir professionnel de ce secteur si vous le souhaitez".